

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 JUILLET 2020**

Le dix Juillet deux mil vingt, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC, dûment convoqué le 6 Juillet 2020, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire.

Présents : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Lionel JOURDAS, Annie ALLÈGRE, Alain FOSSARD, Armindo GAGEIRO, Corinne MAILLIET, Karine MANTHET et Nathalie MASSON.

Absents excusés : Frédéric GABARD et Mélanie MESPLÈDE (pouvoir à Philippe PUYPONCHET).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de DIX, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Gilbert MIFSUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

ORDRE DU JOUR

- **Désignation d'un délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs**
- **Désignation délégués locaux du CNAS (Comité National d'Action Sociale)**
- **Mise à disposition terrain communal de l'Association « Au Cœur du Village » pour Marché à « La Ferrière »**
- **Heures complémentaires secrétariat de mairie Septembre et Octobre 2020**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour de la réunion la désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte informatique A.GE.D.I. (courrier arrivé ce jour en mairie). Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

ÉLECTION D'1 DÉLÉGUÉ ET DE 3 SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS - Délibération 2020-23

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Ministère de l'Intérieur concernant la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 Septembre 2020.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° BDLER 2020-07-02, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants.

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ : Monsieur Philippe PUYPONCHET, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été élu délégué.

ÉLECTION DE 3 SUPPLÉANTS : Monsieur Gilbert MIFSUD, Monsieur Lionel JOURDAS et Madame Annie ALLÈGRE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, ont été élus suppléants.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS LOCAUX DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE – Délibération 2020-24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel communal et qu'il y a lieu de désigner deux nouveaux délégués (un élu et un agent) pour les 6 années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les délégués suivants :

Collège des élus : Madame Annie ALLÈGRE et Collège des agents : Madame Valérie DEPAIRE.

MISE À DISPOSITION TERRAINS COMMUNAUX DE L'ASSOCIATION « AU CŒUR DU VILLAGE POUR MARCHÉ À LA FERRIÈRE – Délibération 2020-25

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association « Au Cœur du Village » l'a sollicité pour une mise à disposition des terrains communaux situés près de l'Ecole de La Ferrière (cadastrés Section B parcelles n° 1336 et n° 1002) pour organiser un marché hebdomadaire de produits locaux et qu'il y a lieu d'établir une convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des terrains communaux désignés ci-dessus avec l'Association « Au Cœur du Village » pour mener à bien leur projet.

HEURES COMPLÉMENTAIRES SECRÉTARIAT DE MAIRIE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2020 – Délibération 2020-26

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} Septembre 2020 et jusqu'au 31 Octobre 2020, il y a lieu de prévoir le remplacement de la secrétaire de mairie en congés avant sa mise à la retraite au 1^{er} Novembre 2020. L'adjoint administratif, actuellement à 12 heures par semaine devra effectuer 30 heures hebdomadaires. Cet agent percevra donc, pendant une durée de deux mois, des heures complémentaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'adjoint administratif à effectuer, pendant une durée de deux mois, 18 heures complémentaires par semaine, rémunérées sur la base du traitement habituel de cet agent et dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU SYNDICAT A.GE.D.I. - Délibération 2020-27

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'à la suite de son élection en date du 15 Mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I, un délégué au sein de l'assemblée spéciale du Syndicat.

La Collectivité, relevant du collège n° 1, doit désigner un délégué parmi ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Gilbert MIFSUD, Adjoint au Maire, domicilié à « Ferriol » 24240 GAGEAC ET ROUILLAC (e.mail : gilmif24@orange.fr téléphone fixe : 05 53 27 87 79 Portable : 06 16 55 51 11) comme délégué de la Collectivité au sein de l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au Syndicat la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Ont signé : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Lionel JOURDAS, Annie ALLÈGRE, Alain FOSSARD, Armindo GAGEIRO, Corinne MAILLIET, Karine MANTHET et Nathalie MASSON.